



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Roselyne Charreyron, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Nicole Vérilhac
MM. Jean-Marc Brottes, Daniel Agin, André Arnaud, Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Joël Ferrier, Hervé Routier, Frédéric Roux

Excusés :

Mme Christiane Martignon (pouvoir à M. Daniel Agin)
Mme Sarah Perrier (pouvoir à Mme Nicole Vérilhac)
M. André Viallon (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)
M. Didier Maneval (pouvoir à Mme Roselyne Charreyron)
M. Jean-Michel Eyraud (pouvoir à Mme Marie Gaillard)

Avant de procéder au déroulement de l'ordre du jour, Madame le maire précise que l'article 3-2 « Maison de santé » est supprimé de la présente séance au motif que la Mairie n'a pas encore réceptionné l'évaluation du service des Domaines.

■ Administration de l'assemblée délibérante

a) Election du secrétaire de séance.

Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

b) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2019.

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 28 août 2019.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (18 pour, 5 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Administration générale : déclassement du domaine public des bâtiments (Sangree, Theis et administratif) situés 10, chemin de Luquet

Madame le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que, par délibération du 28 août 2019, le conseil municipal a accepté de vendre les bâtiments et le terrain, situés sur la parcelle AI n° 367, à la SCI Saclad Immo au prix de 240 000,00 euros.

Dans la mesure où la parcelle fait partie du patrimoine public de la commune, il convient de procéder d'une part à sa désaffectation et d'autre part à son déclassement.

Madame le maire précise que cette vente s'élèvera en définitive à 250 000,00 euros.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Il s'agit d'un centre de formation.

Vote à la majorité des votants (18 pour et 5 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

■ Budget et finances

a) *Décision modificative au budget annexe de l'assainissement*

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative au budget annexe de l'assainissement afin de financer des travaux supplémentaires :

- Investissement / Dépenses - Chapitre 21 Article 21532 (réseaux d'assainissement) : + 30 000,00 €
- Investissement / Recettes - Chapitre 16 Article 1641 (emprunts en euros) : + 30 000,00 €

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

b) Décision modificative au budget principal de la commune

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative au budget principal de la commune afin de tenir compte des droits de mutations :

- Fonctionnement / Dépenses - Chapitre 67 - article 6718 (Autres charges exceptionnelles de gestion) :
+ 45 735,81 €
- Fonctionnement / Recettes - Chapitre 73, article 7381 (Taxes additionnelles au droits de mutation) :
+ 45 735,81 €

Madame le maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

c) Acquisition des locaux disponibles 22, route de Saint-Agrève pour la maison de santé

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

d) Demande de subvention au titre de la DETR 2020

Madame le maire rappelle que les demandes de subvention doivent être déposées au plus tard le 1^{er} décembre 2019. Toutefois les dossiers peuvent être complétés dans le mois suivant l'accusé de réception de dossier incomplet.

- Programme de voirie 2020

Madame le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune va lancer un programme de réfection de la voirie communale pour l'exercice 2020.

Le programme proposé concerne les voiries suivantes :

- Chemin de Chabanne ;
- Chemin de Joubert ;
- Chemin du bois du Genest ;
- Route de Péaure ;
- Chemin de Malacour ;
- Chemin de Suc Allard.

Un bureau d'études a procédé à une visite de chacun des sites et a transmis une estimation.

Le coût estimatif du programme d'investissement s'élève à 200 000,00 € HT.

Madame le maire poursuit en indiquant que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux de voirie	200 000,00 €	DETR (50%)	100 000,00 €
		Fonds propres (50%)	100 000,00 €
Total	200 000,00 €	Total	200 000,00 €

Madame le maire demande au Conseil municipal d'approuver le programme de voirie 2020, ainsi que de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux correspondante.

Vote à l'unanimité

- Maison de santé

Madame le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la commune poursuit le projet de création d'une maison de santé.

Le coût estimatif du programme d'investissement s'élève à 600 000,00 € HT.

Madame le maire poursuit en indiquant que les travaux sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Achat des locaux : 440 000,00 € HT			
Travaux : 160 000,00 € HT			
Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	160 000,00 €	DETR (60%)	96 000,00 €
		Fonds propres (40%)	64 000,00 €
Total	160 000,00 €	Total	160 000,00 €

Madame le maire demande au Conseil municipal d'approuver le plan de financement pour la création d'une maison de santé, ainsi que de l'autoriser à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux correspondante.

Vote à la majorité (18 pour, 5 contre : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)

e) Remboursement de frais d'hébergement et de restauration

- MM. Melvyn Tan et Paul Boucher

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que M. Melvyn Tan a donné un concert au Temple du Chambon le 2 août 2019 et que M. Paul Boucher, dans le cadre de la programmation du Lieu de Mémoire, a fait une conférence à la Maison des Bretchs, le 1^{er} août 2019.

Madame le maire précise qu'il convient de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration du 31 juillet au 3 août 2019 à l'hôtel Clair Matin pour un montant de 871,90 €.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

- M. Yvon Goutal

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que M. Yvon Goutal est venu au Chambon-sur-Lignon afin de présenter aux élus le BEA, le 21 août 2019.

Madame le maire précise qu'il convient de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration à l'hôtel Clair Matin pour un montant de 278,44 €.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

f) Demande de subvention auprès du FEDER pour l'informatisation des écoles (actualisation)

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que, par délibération n° 36 / 2019 du 3 avril 2019, le conseil municipal a approuvé l'informatisation des écoles du Chambon-sur-Lignon pour un montant de 114 981,00 € HT et a autorisé la demande de subvention au titre du FEDER à hauteur de 80 %.

Madame le maire précise que la commune a reçu une seule offre pour un montant de 118 676,50 € HT et qu'il convient d'actualiser la délibération précédente.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Achat matériel informatique	118 676,50 €	FEDER (80%)	94 941,20 €
		Fonds propres (20%)	23 735,30 €
TOTAL :	118 676,50 €	TOTAL :	118 676,50 €

Madame le maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès du FEDER pour l'année 2019.

Vote à l'unanimité

g) Prise en charge des frais de déplacement de plusieurs intervenants dans le cadre des 24 heures du livre

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des 24 heures du livre, plusieurs intervenants ont été sollicités et qu'il convient de leur rembourser leurs frais de déplacement :

- Mme Florie Saint-Val – Atelier arts plastiques pour la classe de CP le 13 septembre 2019 : 106,00 € TTC, l'avance a été faite par les éditions Memo ;
- Mme Paola Pigani – rencontre littéraire à la bibliothèque le 14 septembre 2019 : 12,10 € TTC ;
- Mme Carole Zalbert - rencontre littéraire à la bibliothèque les 13 et 15 septembre 2019 : 148,00 € TTC.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

h) Vente d'un nouvel ouvrage au Lieu de Mémoire

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il peut être proposé la vente d'un ouvrage « Louis Comte et le soleil de sa vie » de Marie-France Marcuzzi. Le prix de vente est fixé à 24,00 €.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Subvention exceptionnelle au club de foot Mazet / Chambon

Madame le maire informe les conseillers municipaux que le club de foot Mazet – Chambon a recruté un éducateur sportif afin d'offrir à ses adhérents un encadrement de qualité.

Madame le maire indique que le club a sollicité la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour l'aider à financer ce poste.

Madame le maire propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000,00 €.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Conventions

a) Comédie de Saint-Etienne

- *Spectacle du 22 novembre 2019* : prise en charge des frais de transport et fixation des tarifs

Madame le maire informe les conseillers municipaux que la Comédie de Saint-Étienne a proposé un spectacle à la Comédie de Saint-Étienne, « Trois Femmes », le 22 novembre 2019.

Madame le maire précise que la Comédie de Saint-Etienne réserve quelques places à la commune afin de les vendre aux habitants du Chambon.

Madame le Maire propose de valider les tarifs suivants :

- Tarif : 11,00 €
- Frais de transport : 2,00 €

Madame le Maire demande aux conseillers de valider ces tarifs et d'autoriser la prise en charge des dépenses de cette manifestation.

Denise Vallat précise que 23 personnes se sont rendues au spectacle.

Vote à l'unanimité

- *Spectacle du 7 décembre 2019* : autorisation de signer le contrat de cession et fixation des tarifs

Madame le maire informe les conseillers municipaux que la commune va accueillir un spectacle de la Comédie de Saint-Étienne intitulé « Carrosse » le samedi 7 décembre 2019 dans la salle de gymnastique de la Maison des Bretchs.

Madame le maire indique qu'il convient de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Comédie de Saint-Étienne qui fixe les conditions d'accueil, les moyens techniques nécessaires, ainsi que le montant de la participation de la collectivité.

Madame le maire propose également de fixer les tarifs de la séance :

- Plein tarif : 11 € ;
- Tarif réduit (enfants de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, étudiants) : 7 €.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ce contrat et de valider ces tarifs.

Vote à l'unanimité

b) Renouvellement de la convention avec le Cinémascoop

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention avec le Cinémascoop du Chambon-sur-Lignon qui arrive à échéance le 31 juillet 2020.

Cette convention concerne la mise à disposition des locaux municipaux et les diverses aides susceptibles d'être attribuées pour le fonctionnement. Elle est conclue pour 3 ans renouvelables.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Vote à l'unanimité

c) Renouvellement de la convention de mise à disposition du local de la plage

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'elle a reçu une demande de M. Samuel LA MARCA pour la gestion du local de la plage.

L'intéressé se propose d'organiser un service de restauration rapide durant la saison estivale.

Madame le maire propose de conclure avec l'intéressé une convention pour l'occupation du local pour la saison 2020 (du 1^{er} juillet au 31 août ou 15 septembre si le temps le permet). L'intéressé s'acquittera d'un loyer de 250,00 € par mois.

Madame le maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce point et à l'autoriser à signer la convention avec M. Samuel LA MARCA.

Vote à l'unanimité

d) Renouvellement de la convention avec le Département de la Haute-Loire pour la mise à disposition de plusieurs outils numériques à la bibliothèque

Madame le maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de renouveler la convention avec le Département de la Haute-Loire et son service « Bibliothèque Départementale de Prêts » pour la mise à disposition aux bibliothèques de plusieurs outils numériques :

- Prêt massif ou partiel de documents ;
- Système de réservation des documents ;
- Prêt d'outils d'animation et un programme annuel d'animations délocalisées ;
- Etc.

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Madame le maire indique que cette convention est renouvelée pour 3 ans.

Vote à l'unanimité

e) Convention avec les Archives Départementales de la Haute-Loire concernant le fonds documentaire du Lieu de Mémoire

Madame le maire informe les conseillers municipaux que le Lieu de Mémoire détient un fonds documentaire d'importance, qu'il convient de préserver et d'en assurer la pérennité.

Madame le maire propose de signer une convention avec les Archives départementales de la Haute-Loire afin de lui verser ce fonds.

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer cette convention.

Madame le maire indique qu'une partie des archives du collège Cévenol est déposée aux Archives départementales.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) Recrutement d'un service civique au Lieu de Mémoire

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010.

Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Madame le maire précise que la durée de convention est de 7 mois, du 15 janvier 2020 au 15 août 2020.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'embaucher un service civique pour le Lieu de Mémoire.

Vote à l'unanimité

b) Mise à jour du tableau des effectifs

Mme le maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de la collectivité de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le maire rappelle que le Conseil municipal a procédé à la création de divers postes afin de permettre la promotion des agents et qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de supprimer les postes devenus vacants.

Le document unique est en cours d'élaboration.

Vote à l'unanimité

c) Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que le contrat de travail de l'agent chargé notamment du secrétariat particulier arrive à son terme.

Madame le maire propose de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial.

Madame le maire demande au Conseil d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

Jean-Claude Bernard s'absente du conseil à 21 h - Jean-Michel Eyraud arrive à 21 h

• *Déploiement de la fibre optique*

André Arnaud précise que 50 % de la zone est réalisée.

Afin de bénéficier de la fibre optique, une convention devra être signée entre chaque propriétaire et Sogetrel.

La commercialisation sera assurée par Orange.

• *Opérateur Free*

Afin d'assurer une meilleure distribution, Free va installer un poteau à Peymartin.

Accord a été donné par l'ONF.

Les travaux seront réalisés au 1^{er} semestre 2020.

• *Vidéo-protection – route du Mazet*

Enedis doit réaliser le branchement en début d'année 2020, ce qui permettra la mise en route de la vidéo-protection – route du Mazet.

• *Personnel*

Suite au départ en retraite de M. Alain Micaelli et prochainement de M. Christian Perrier, une annonce sera publiée la semaine prochaine au titre d'une vacance de poste.

• *Dossier contentieux*

Frédéric Roux rappelle l'obligation à Mme le maire de faire le point sur les dossiers contentieux de la commune du Chambon.

• *Court de tennis*

La réfection des courts de tennis extérieurs est envisagée. Plusieurs types de prestations sont proposées.

Les travaux devront être réalisés au printemps 2020 pour accueillir un tournoi en juin.

• *Déchetterie*

Le Sictom a prévu le démarrage des travaux en décembre.

La nouvelle déchetterie devrait être opérationnelle courant 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 30